

TOTAL DES DÉPENSES	383 756,23€
---------------------------	--------------------

RECETTES CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
DETR : construction ou aménagement de locaux pour l'accueil des mineurs. Plafond de l'assiette : 200 000€ - taux de 37% (soit 19,2% du total des dépenses)	74 000€
DETR : Développement durable + 5% (soit 2,6% du total des dépenses)	10 000€
Fond de soutien CABB = 4,1%	16 000€
Département : CSC redéploiement 2025 = 9,7%	37 500€
CAF = 11,7%	45 200€
Europe : FEDER = 15,6%	60 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS = 62,9%	242 700€
RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE = 37,1%	141 056,23€

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès de tous les financeurs
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour le financement de la MAM
- **Autorise** Monsieur le Maire à demander, par voie d'avenant, une intégration de ce projet et de l'aide sollicitée au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025.

DÉLIBÉRATION N°024 2025

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 13 JUIN 2025

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, Le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférés (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a adressé à ses communes membres le rapport de la CLECT du 13 juin 2025 relatif :

- Au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la **date d'effet au 1^{er} janvier 2026**
- Et à la restitution/transfert des sentiers de randonnées à la **date d'effet au 1^{er} janvier 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 13 juin 2025

DÉLIBÉRATION N°025 2025

DELIBERATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET ET RELATIF AU RECRUTEMENT LE CAS ÉCHÉANT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La création à compter du **1^{er} avril 2026** d'un emploi permanent d'agent de services polyvalent en milieu rural dans le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.
- Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu des difficultés à recruter, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut compris entre 388 et 558 (ne pouvant excéder l'indice brut terminal du grade de recrutement).

Compte-Rendu du Conseil municipal Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du Mercredi 20 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois d'Août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mr Christian MARCOU ;

Début de séance : 20h00

Présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Jean-Pierre BERGEAL, Patrick CHEVALIER, Loïc COUDERT, Sandrine DEVEAUD, Benjamin MALAGNOUX, Christian MARCOU, Philippe SIMON, Jean-Marc POUGET et Marina VIDAL DA GAMA.

Absents - Excusés : Madame Aurélie CHABRIER, Monsieur Antoine PERRIER

Secrétaire de séance : Loïc COUDERT

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'Ordre du Jour de la Séance du jour.

Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil municipal

A l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°023 2025

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES - DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT TRIENNAL DE SOLIDARITE COMMUNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** du lancement des travaux de construction de la MAM
- **Approuve** le choix des entreprises retenues à l'issue de la procédure de marchés publics,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

DÉPENSES PROJET CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
Travaux	323 275,00€
AMO, MO, études	60 481,23€

- Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

DÉLIBÉRATION N°026 2025

VERIFICATIONS PERIODIQUES REGULIERES DES BATIMENTS – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE - MARCHES A BONS DE COMMANDE 2026/2027/2028/2029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, les communes d'Allasac, Brive-la-Gaillarde, Charrier-Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Noailles, Sadroc, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-L'Ortigier, Saint-Robert, Saint-Solve, Saint-Viance, Sainte-Féréole, Turenne, Varetz, Vars-sur-Roseix, Vignols, le CCAS de Brive, ainsi que la convention s'y afférant
- de désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier pour siéger un sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

Monsieur SIMON Philippe en tant que titulaire,

Monsieur CHEVALIER Patrick en tant que suppléant(e),

- d'autoriser le lancement d'un appel d'offre européen,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes 6156 et 2158

SUJETS DIVERS

- Travaux du pont des 2 Aigues en cours d'étude
- Vidange de l'étang à l'automne 2025 : rencontre préparatoire en septembre
- Etude pour la gestion et le stockage des poubelles autour de l'étang
- Travaux de voirie : relance de l'entreprise POUZOL



Fin de la séance 22h00

